

Mandat de l'Inspecteur général¹

Introduction

L'Inspecteur général dirige et gère le Bureau de l'Inspecteur général pour garantir de manière indépendante et objective la conception, la qualité du fonctionnement et l'efficacité des contrôles mis en place pour gérer les principaux risques qui pèsent sur les programmes et les activités du Fonds.

L'Inspecteur général noue de solides relations avec un large éventail de parties prenantes qui apportent une collaboration majeure aux efforts déployés par le Fonds mondial pour garantir les normes les plus strictes en matière de transparence et de responsabilité.

Il incombe à l'Inspecteur général de donner le ton des échanges de son Bureau à l'interne et vers l'extérieur en montrant l'exemple de valeurs éthiques, d'une intégrité et d'une équité des plus strictes. Il dirige le Bureau de l'Inspecteur général de manière compétente et responsable d'un point de vue professionnel afin de mener à bien la mission énoncée dans l'acte constitutif du Bureau de l'Inspecteur général. Il doit agir en toutes situations dans le meilleur intérêt du Fonds mondial et il doit veiller à ce que cet état d'esprit soit celui des employés et des contractants qui occupent des fonctions auprès du Bureau de l'Inspecteur général.

A. Tâches et responsabilité

L'Inspecteur général fait rapport au Conseil d'administration du Fonds mondial par l'intermédiaire du Comité d'audit et d'éthique. Conformément aux statuts, le Conseil d'administration conserve tous pouvoirs en matière de sélection, de nomination, d'évaluation et de remplacement de l'Inspecteur général. Les principales responsabilités de l'Inspecteur général sont exposées ci-après.

Capacité de direction stratégique

1. Assurer la direction et le suivi stratégique du Bureau de l'Inspecteur général.
2. Gérer les relations stratégiques (par exemple, Conseil d'administration, Secrétariat, Comité d'audit et d'éthique, organismes de réglementations et auditeurs externes).
3. Par l'intermédiaire du Comité d'audit et d'éthique, tenir le Conseil d'administration et, le cas échéant, le Directeur exécutif, informés des activités et des conclusions du Bureau de l'Inspecteur général, en présentant des rapports annuels, des rapports d'audit de garantie, d'examen et d'enquête dans les pays.
4. Aider le Fonds mondial à mettre en place et à améliorer en permanence une connaissance solide et efficace des risques et une conscience des moyens de contrôle.
5. Encourager la mise en commun, au niveau de l'ensemble du Fonds mondial, de pratiques exemplaires en ce qui concerne la gestion des risques et les garanties des contrôles internes.

¹ Approuvé par le Conseil d'Administration du Fonds Mondial, par vote électronique du 19 mars 2013 (B28/EDP16).

6. Apporter une valeur ajoutée aux procédures de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle du Fonds mondial et les améliorer en fournissant des activités de conseil et d'autres services.
7. Se tenir informé de l'évolution des tendances et des pratiques en matière de développement international et en évaluer l'incidence sur les risques, les contrôles et les processus du Fonds mondial.

Aptitudes en matière de gestion opérationnelle et professionnalisme

8. Élaborer des plans pluriannuels approfondis et souples qui tiennent correctement compte du profil de risque du Fonds mondial et veiller à ce que les moyens soient bien mis en œuvre pour répondre aux exigences de ces plans.
9. Nouer et entretenir des rapports de dialogue constant avec le Directeur exécutif, ou la personne qu'il délègue éventuellement, pour surveiller le profil de risque du Fonds mondial et veiller à ce que les plans annuels du Bureau de l'Inspecteur général fassent écho à tout changement important de ce profil de risque.
10. Coordonner le travail des tiers engagés par le Bureau de l'Inspecteur général. Mettre en place et surveiller des systèmes destinés à garantir que les tiers satisfont aux normes de service du Bureau de l'Inspecteur général dans le cadre de leur travail.
11. Au travers d'un suivi avec le Secrétariat, rendre des recommandations et présenter des rapports pour indiquer si les mesures découlant des audits ont été appliquées correctement et en temps opportun.
12. Appliquer les meilleures pratiques internationales en matière de détection, d'enquête et de prévention de la fraude et des abus, ainsi que d'encouragement d'un environnement de travail propice à l'éthique. Donner des avis au Conseil d'administration, à ses comités, au Directeur exécutif, au personnel, aux consultants, aux agents locaux du Fonds et autres fournisseurs de garanties du Fonds mondial, aux maîtres d'œuvre des programmes financés par le Fonds et aux autres tiers engagés dans les processus de subvention, à propos des mesures politiques, opérationnelles et programmatiques qui encourageront la probité au niveau de l'institution et permettront de prévenir et de combattre la fraude et les abus.
13. Organiser la ligne téléphonique du Fonds mondial consacrée à la dénonciation des abus et enquêter sur les plaintes et allégations de comportement inapproprié en application de l'acte constitutif du Bureau de l'Inspecteur général.
14. Veiller à ce que la qualité des produits du Bureau de l'Inspecteur général réponde aux normes les plus strictes et informer de façon volontariste le Conseil d'administration, par l'intermédiaire du Comité d'audit et d'éthique, à propos de toute incapacité, réelle ou ressentie, de respecter globalement les plans annuels, lui en communiquer les raisons et lui indiquer comment corriger les causes sous-jacentes.

15. Aider le Comité d'audit et d'éthique à traiter efficacement les questions qui le concerne en lui communiquant les documents requis avant chaque réunion.
16. Garantir les normes de travail les plus strictes et veiller au respect du « Code de déontologie et aux normes internationales pour la pratique professionnelle de l'audit interne » de l'Institut des auditeurs internes (les normes de l'IIA) et mener toutes ses enquêtes en conformité avec les lignes directrices de la Conférence des enquêteurs internationaux et en appliquant les meilleures pratiques internationales. Engager des améliorations durables de la qualité au sein du Bureau de l'Inspecteur général dans tous les domaines d'activité et être vu comme un ferme partisan d'un processus d'assurance de la qualité.
17. Élaborer des initiatives d'amélioration continue du Bureau de l'Inspecteur général et veiller à ce que les pratiques de travail soient adaptées aux objectifs.
18. Préparer et gérer des budgets opérationnels et salariaux efficaces au regard des coûts pour le Bureau de l'Inspecteur général et contrôler en permanence les dépenses par rapport aux projections budgétaires.
19. Donner un avis sur le développement professionnel continu du personnel du Fonds mondial affecté au Bureau de l'Inspecteur général et veiller à ce que des plans de perfectionnement de qualité soient appliqués et mis à disposition de l'ensemble du personnel.
20. En s'attachant dûment aux questions d'objectivité et de conflit d'intérêt, donner la possibilité à d'autres membres qualifiés du personnel du Fonds mondial d'être détachés au Bureau de l'Inspecteur général à l'appui de la gestion des talents au Fonds mondial. Affecter, de manière sélective, des membres du Bureau de l'Inspecteur général au Secrétariat, en fonction de leurs besoins et de ceux du Secrétariat.

Aptitude à la représentation

21. Énoncer une stratégie de communication efficace pour diffuser auprès des principales parties prenantes du Fonds mondial les conclusions majeures et les leçons tirées, de manière à ce que l'intégration des recommandations dans les activités futures soit plus réalisable et plus probable.
22. Encourager la collaboration avec d'autres organisations partenaires dans un but d'apprentissage mutuel, en favorisant des normes d'éthique et de probité strictes et en luttant contre la corruption et la fraude. Dans cette optique, le Bureau de l'Inspecteur général est habilité à négocier et à signer des protocoles d'entente et d'autres accords définissant les modalités de coopération avec les organisations partenaires en ce qui concerne les questions relatives au Bureau de l'Inspecteur général.
23. Représenter le Fonds mondial à des conférences et dans d'autres forums utiles à la mission du Bureau de l'Inspecteur général.

B. Connaissances et expérience

Les conditions minimales essentielles sont les suivantes :

- capacité avérée de direction et vaste expérience dans les domaines de la gestion des risques, des audits internes professionnels et des enquêtes ;
- réussite avérée de la mise en place d'une équipe multiculturelle dont les membres se soutiennent mutuellement ;
- expérience avérée en matière d'encouragement à la collaboration avec divers partenaires et parties prenantes ;
- sensibilité aux questions relatives à la gestion des ressources humaines, à la diversité culturelle, à l'équité de genre et aux droits de l'homme, tant en interne qu'en externe ;
- expérience de travail efficace avec des partenaires dans les pays maîtres d'oeuvre ; et
- maîtrise de l'anglais (la langue de travail du Fonds mondial).

La maîtrise d'autres langues, et notamment du français, est souhaitable.

C. Compétences

Les compétences de base nécessaires pour cette fonction sont les suivantes :

Capacités de direction stratégique

- aptitude avérée à énoncer une stratégie qui réponde efficacement aux exigences en matière d'organisation et de suivi stratégique ;
- aptitude avérée à fournir des résultats qui se concentrent sur les principaux objectifs organisationnels malgré de nombreux risques et exigences incompatibles ;
- capacité de comprendre les principaux problèmes auxquels se heurtent les partenaires dans les pays maîtres d'oeuvre et les possibilités qui existent d'aplanir les obstacles à la bonne mise en oeuvre des programmes, d'établir une priorité dans les problèmes et de trouver des solutions pragmatiques au niveau du département ou de l'organisation ;
- aptitude avérée à énoncer des messages porteurs de sens et à communiquer efficacement avec diverses parties prenantes, de manière à apporter une valeur ajoutée à différents niveaux et de plusieurs façons à un large éventail de parties prenantes ;
- solide esprit d'analyse et capacité d'appréhender la nature et l'orientation de la stratégie du Fonds mondial – de son profil de risque – et d'y réagir comme il se doit ; et
- capacité de collaborer avec un Conseil d'administration complexe et comptant de nombreux membres, ainsi qu'avec ses comités et organes consultatifs² pour élaborer et formuler sa vision des choses et la traduire en actes.

Aptitudes en matière de gestion opérationnelle et professionnalisme

² Le Groupe technique de référence en évaluation, le Comité technique d'examen des propositions et le Groupe consultatif sur les dynamiques de marché composent les organes consultatifs du cadre de gouvernance du Fonds mondial.

- compétences exceptionnelles en matière de gestion des personnes, des finances et des systèmes, avec une capacité avérée à motiver et à diriger une équipe de direction pluridisciplinaire afin d'atteindre les objectifs de l'organisation selon un cadre de mise en oeuvre tenant compte des risques ;
- aptitude à mettre en place une équipe, capacité de promouvoir une culture qui accorde toute leur valeur à des réalisations mesurables, à l'entraide et au respect des procédures de l'organisation ;
- centrage sur des résultats pérennes qui permettent d'améliorer la santé des populations touchées ;
- aptitude à prendre des décisions difficiles si cela s'avère nécessaire, équilibrée par une expérience d'échanges constructifs avec le personnel à propos des procédures de gestion des changements et de la valeur que ses membres apportent à l'organisation dans son ensemble ; et
- démarche d'ouverture et de sensibilité aux différences culturelles qui permet d'obtenir des résultats efficaces avec les organisations partenaires et grâce à celles-ci.

Aptitude à la représentation

- solides compétences en matière de prise de parole en public et d'influence ;
- bonnes compétences en matière de communication écrite ;
- présence et dignité dans ses contacts – à des niveaux élevés – avec des partenaires issus de tous horizons ; et
- aptitude à participer et à agir efficacement aux plus hauts niveaux.

D. Caractéristiques personnelles

- probité, indépendance d'esprit, assortie d'une réputation de professionnalisme répondant aux normes les plus strictes ;
- sens aigu de la communication avec les personnes ;
- jugement solide associé à une certaine humilité et accent mis sur le développement personnel et l'apprentissage continu ;
- capacité à transmettre, avec franchise, des messages difficiles, mais d'une manière équilibrée et diplomatique ;
- capacité de travailler en tant que partenaire crédible d'un Conseil d'administration représentant des circonscriptions diverses, en étayant ses décisions et en tirant le maximum d'avantages pour le Fonds mondial de son expérience collective ;
- personnalité forte à l'intelligence brillante ;
- bonne connaissance de cultures variées et aisance à leur contact et à celui de groupes divers ; et
- bonne connaissance du multilatéralisme et aisance face aux impacts que celui-ci peut avoir sur les actions d'une organisation mondiale.

E. Lieu

L'Inspecteur général est basé au Secrétariat du Fonds mondial à Genève et sera amené à voyager régulièrement.

F. Conditions contractuelles et attentes en matière de résultats

La démarche fondée sur les résultats que le Fonds mondial applique à ses programmes vaut également pour ses dirigeants. Ce poste est proposé pour un mandat non renouvelable de six ans.

Le poste dépend entièrement des résultats au regard d'une série de critères convenus à l'avance, déterminés par une procédure d'examen annuelle menée au nom du Conseil d'administration par le Comité d'audit et d'éthique.